

# ***1. La CGT Educ'action : pour un syndicalisme inter-catégoriel et interprofessionnel.***

2. La CGT Educ'action 95 est syndicat départemental de l'éducation affilié à la confédération générale du travail. Il s'inscrit en cela dans un syndicalisme interprofessionnel dont le but est la transformation de la société permettant l'émancipation de chaque individu.
3. Le syndicat est donc l'outil des travailleurs pour décider de l'organisation de leur métier. Il doit être à la fois un outil concret en vue de l'émancipation de l'individu et avoir une exigence démocratique dans son fonctionnement.
4. Il est un moyen de proposer une alternative, un contre-modèle au système capitaliste actuel où le rapport entre le capital et le travail se traduit par des relations hiérarchisées. Les travailleurs doivent donc être en mesure de décider des orientations pour leur métier. Il ne peut seulement être une adaptation à la situation actuelle et en plus de l'opposition être force de propositions. Ces orientations doivent donc être débattues et largement partagées par les syndiqué-e-s.

## **5. Notre champ de syndicalisation.**

6. La CGT Educ'action 95 syndique tous les personnels titulaires et précaires dans la fonction publique d'état de l'éducation et dans les entreprises connexes. Ce champ de syndicalisation répond à la logique d'une plus grande cohésion entre les différents métiers sur le lieu de travail afin de construire le rapport de force.
7. Dans cette optique, la revendication du corps unique doit aussi être une orientation forte. Les différents gouvernements depuis une vingtaine d'années ont choisi d'attaquer le système éducatif par degré voire par type d'établissements afin d'éviter une réponse globale des personnels. Cela a entraîné des reculs importants en raison notamment du caractère corporatiste de la réponse. Les problématiques transversales comme l'éducation prioritaire ont, au contraire, permis localement comme à Garges et sur Argenteuil, des mobilisations inter-degrés.
8. Ces dernières sont l'occasion de rappeler la cohérence des attaques contre l'école et la nécessité d'une réponse globale.
9. La réforme des rythmes scolaires mais aussi la campagne d'externalisation des cantines au sein des collèges mettent aussi en évidence la nécessité de faire converger l'ensemble des personnels dans le champ de l'éducation. Les nouveaux rythmes mettent plus que jamais en avant la relation entre les ATSEM, les animateurs et les enseignant-e-s. L'absence de fortes convergences locales (en terme d'orientations et de pratiques militantes) entre les syndicats des agents et la CGT Educ'action 95 n'a pas favorisé la construction d'une lutte victorieuse.
10. La récente campagne contre la baisse des moyens dans le premier degré sur Pontoise est un exemple d'une lutte commune réussie. C'est un modèle pour les prochaines luttes dans le secteur.

11. La CGT Educ'action 95 syndique les personnels non-titulaires de l'éducation. Notre place auprès de ces personnels est très importante en tant que première organisation suite aux élections professionnelles chez les enseignant-e-s. La défense et l'organisation de ces personnels particulièrement précaires doit être un axe fort de notre campagne de syndicalisation. Nous devons poursuivre le travail d'organisation et de défense des AVS/AESH qu'il soit recruté en CUI ou en contrat EVS. Ces personnels qui effectuent un travail très important auprès des élèves en situation de handicap servent souvent de variable financière d'ajustement avec un salaire de près de 700 euros seulement . L'absence de perspective pour une grande partie des personnels recrutés en CUI n'est pas acceptable et renforce leur précarité.
- 12. *LA CGT Educ'action 95 en lien avec l'interpro doit favoriser la construction d'un collectif AVS 95 pérenne et porter les revendications de ces personnels.***
13. La CGT Educ'action 95 syndique les personnels ATSS. Notre progression en terme de représentations est importante mais cela ne se traduit pas par une syndicalisation forte. Les problématiques ATSS demeurent principalement de défense individuelle sans pouvoir porter véritablement des revendications communes. La CGT Educ'action 95 doit accentuer le travail en direction de ces personnels souvent isolés et qui subissent de plein fouet les pratiques managériales mises en place dans l'éducation.
- 14. *Cela passe par des campagnes d'informations, de mobilisations plus régulières et une intégration des personnels ATSS syndiqué-e-s dans les instances de notre syndicat.***
15. Le congrès national de mai 2015 de la CGT Educ'action s'est prononcé pour l'intégration du SNEIP (syndicat CGT du privé de l'éducation nationale). Le SNEIP se prononcera sur le sujet pour décider ou non de sa dissolution en vue de son intégration dans la CGT Educ'action définitive après le congrès de notre union nationale en 2017. Le congrès de la CGT Educ'action 95 n'aura pas lieu avant la fin 2018.
- 16. *Nous devons envisager une modification de notre champ de syndicalisation durant le prochain mandat et amorcer la réflexion autour de cette évolution.***
- 17. La place dans l'interpro.**
18. La CGT Educ'action 95 est affiliée à la Confédération Générale du Travail. Le militantisme au sein de l'interpro est donc un axe majeur de nos orientations.
19. Cela se traduit notamment par la participation aux mobilisations locales et nationales.
20. La CGT Educ'action 95 est la sixième organisation CGT en terme de syndiqué-e-s dans le département. Cela implique, en tant que profession organisée du Val d'Oise, une représentation proportionnelle au sein des instances de la CGT du département. Cela se traduit par le mandat de camarades de la CGT Educ'action 95 au sein des CE des UL de Bezons, Argenteuil et Cergy ainsi que deux camarades de l'UD CGT 95. Cette situation marque une progression au regard de la dernière mandature.

21. Il reste que cette présence au sein des structures interpro de la CGT doit être encore accentué afin de renforcer des structures qui manquent cruellement de militant-e-s.
22. Dans le secteur de l'éducation, le travail avec les autres syndicats CGT intervenant dans les écoles et dans les établissements doit être un axe important. La réforme des rythmes scolaires, par exemple, a des conséquences directes sur les conditions de travail des enseignant-e-s mais aussi des ATSEM, des animateurs-trices, des agents de nettoyage... Cela implique donc un travail commun plus étroit entre les syndicats de chaque corps, la construction de revendications communes.
- 23. *La CGT Educ'action 95 doit favoriser le travail commun entre les syndicats, section de ville ou d'établissement et les autres syndicats CGT intervenant dans le champ de l'éducation à travers la constitution de collectifs locaux.***
- 24. *La CGT Educ'action 95 doit aussi poser le débat de l'évolution du champ de syndicalisation afin de favoriser la constitution d'un front large de transformation sociale dans l'éducation englobant l'ensemble des personnels.***
- 25. *Dans le cadre de son activité de syndicalisation, la CGT Educ'action 95 en coordination avec l'UD95 et la fédération Ports et Docks, a entrepris l'organisation des personnels dans les entreprises connexes (cf Ouvrières du nettoyage de Garges)***
- 26. *Cet exemple peut servir de point de départ à une réflexion sur l'évolution de la syndicalisation sur les sites de production.***
- 27. *Le rapport à l'institution.***
28. Pour la deuxième fois, la CGT Educ'action 95 est considérée comme représentative au niveau des instances départementales de l'éducation nationale et ce, malgré, une baisse du nombre de voix en notre faveur. Pour la première fois, nous sommes représentés au CHSCTD.
29. Ces instances sont des lieux où la CGT Educ'action 95 peut faire entendre sa voix tout en intervenant de manière reconnue sur la situation de l'école dans le Val d'Oise. Cette représentation renforce notre crédibilité auprès des personnels et des autres organisations syndicales. Cela facilite le travail intersyndical par une plus grande proximité qui va au-delà des relations propres aux mouvements de lutte.
30. Pour autant, la représentation au sein des instances locales comme nationales ne valent qu'en présence d'un rapport de force suffisant et en lien avec les sections locales. De plus, ces instances sont chronophages d'un point de vue du temps militant et ne peuvent en aucun cas se substituer au travail syndical de base. La présence au sein de ces instances est pour l'instant principalement le fait des co-secrétaires depuis les deux derniers mandats. Cette situation n'est pas forcément satisfaisante.
- 31. *La formation à court terme de militant-e-s en capacité de siéger***

*dans les instances doit être un objectif.*

**32. Une meilleure liaison avec les sections d'établissement, d'écoles ou de ville doit être améliorée afin de rendre encore plus efficace notre présence dans les instances de l'éducation nationale.**

**33. Notre fonctionnement démocratique.**

34. La direction de la CGT Educ'action est le fait de la commission exécutive elle-même élue par le congrès. La composition de cette commission exécutive répond à plusieurs objectifs :

**35. - une représentation des principales sections et des différents corps de notre champ de syndicalisation ;**

**36. - un maillage territorial le plus exhaustif ;**

**37. - tendre vers la parité.**

38. Cette commission exécutive est également composée des secrétaires de section. La commission exécutive élit un bureau chargé de mettre en place les décisions.

**39. La composition du bureau doit permettre à terme un renouvellement des militant-e-s afin de permettre une transition sereine dans le travail syndical.**

40. La CGT Educ'action 95, conscient des exigences professionnelles et personnelles de chaque militant, propose de réunir durant une année scolaire les instances avec la périodicité suivante :

**41. - deux CSD (instance souveraine entre deux congrès et qui réunit l'ensemble des syndiqué-e-s). Le premier à la rentrée et le deuxième en janvier.**

**42. - trois CE : une en décembre, une en mars et une dernière en juin. Le calendrier est indicatif et adaptable mais permet de donner un ordre d'idée pour notre organisation.**

43. La CGT Educ'action 95 a depuis le dernier congrès mis en place un site internet, un message d'informations régulier ainsi qu'un journal trimestriel. Ces outils favorisent la communication entre le bureau et les syndiqué-e-s. Un envoi section est également effectué comprenant les documents de suivi paritaire réalisé par le syndicat, notre union académique ou nationale.

44. Cette liaison avec les sections peut encore être plus systématisée avec un contact téléphonique plus régulier. La mise en place d'une permanence à Garges est également un point d'appui pour les militant-e-s de l'Est du département.

45. La CGT Educ'action 95 poursuit sa réflexion sur les moyens de communication qui peuvent apparaître comme une opportunité pour faire connaître nos combats syndicaux.

46. La CE est mandatée pour mettre en place la communication de la CGT Educ'action 95 sur les réseaux sociaux.

**Vote du congrès :**

**29 Pour**

**1 Absention**